



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Avis d'enquête publique unique sur la commune de SAINT-PEY-DE-CASTETS pour la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de SAINT-PEY-DE-CASTETS et pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et sur plan d'eau

COMMUNE DE SAINT-PEY-DE-CASTETS

Une enquête publique unique est prescrite sur le territoire de la commune de SAINT-PEY-DE-CASTETS du **lundi 21 mars 2022 au mardi 19 avril 2022 inclus**, afin de recueillir l'avis du public d'une part sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme de la commune de SAINT-PEY-DE-CASTETS et d'autre part, sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et sur plan d'eau dans cette commune.

Le projet s'implante sur une surface globale d'environ 37 hectares, pour une puissance envisagée de 18 MWc.

Le responsable du projet photovoltaïque est la société CORFU SOLAIRE dont le siège social est situé Immeuble le Bayard – 3, place Renaudel 69003 LYON. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au représentant du maître d'ouvrage, M. Marius MICHENAUD, Responsable projet, dont les coordonnées sont les suivantes : portable 06 29 51 65 24 et par mail : m.michenaud@corfu-solaire.com.

La commune de Saint-Pey-de-Castets a engagé la procédure de mise en compatibilité du PLU.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant le dossier de permis de construire avec une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire de réponse du pétitionnaire ainsi que le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de SAINT PEY DE CASTETS, l'avis de l'autorité environnementale, à la mairie de SAINT PEY DE CASTETS, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « Enquêtes publiques et consultations du public ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde. Les observations pourront aussi être adressées par correspondance du commissaire enquêteur à la mairie concernée, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public. Pendant la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le bâtiment réservé à l'accueil du public à la Cité Administrative – à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Philippe LEHEUP, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de SAINT-PEY-DE-CASTETS pour recevoir les observations, le :

- lundi 21 mars 2022 de 8h00 à 11h00,
- jeudi 31 mars 2022 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 08 avril 2022 de 10h00 à 13h00,
- mardi 19 avril 2022 de 13h00 à 16h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à la Mairie de SAINT-PEY-DE-CASTETS, à la DDTM de la Gironde et sur le site internet des services de l'État de la Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales>.

La Préfète de la Gironde, est compétente pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par CORSAIRE, filiale de la société CORFU SOLAIRE. La commune de SAINT-PEY-DE-CASTETS se prononcera sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.